

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0579 du 17/02/2021**

Arrêté du 30 décembre 2020

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte réintégration et radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe.

Date d'application : 01/01/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, HORS CLASSE



**ARRÊTÉ**

**portant réintégration et radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe**

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2020 de la Caisse du Crédit Municipal d'Avignon portant intégration après position normale d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Sur la demande de l'intéressé,

**ARRÊTE :**

**Article premier :** Monsieur Jean-Dominique FAEDDA, matricule DGFIP n° 813058, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, hors classe, est réintégré dans son corps d'origine et radié des cadres de la Direction générale des Finances Publiques, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, date de son intégration dans le corps des administrateurs territoriaux.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT A PARIS, LE 30 DÉCEMBRE 2020  
POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756